

J'ai assisté, l'automne dernier, aux cérémonies du Jour du Souvenir, à Montmagny, lesquelles ont débuté par un office religieux auquel assistaient un grand nombre d'anciens combattants de la région de Québec et de cadets de l'armée canadienne, de même que les membres de la magnifique fanfare du Royal 22^e Régiment, qui avaient reçu du ministre de la Défense nationale (M. Richardson) la permission de se rendre à Montmagny à cette occasion. Et je profite de la circonstance pour remercier le ministre de la Défense nationale de ce geste louable dont toute la population a été très satisfaite.

A cette cérémonie assistaient également des épouses, des veuves et des enfants d'anciens combattants, ainsi que des membres des familles de soldats victimes de la guerre.

Au moment où l'on déposait des couronnes en souvenir des soldats disparus, l'assistance a vu avec beaucoup d'émotion la soeur d'un soldat s'évanouir, ce qui prouve que les années ne réussissent pas à effacer le souvenir de ces valeureux combattants.

Voilà pourquoi nous devons faire davantage pour les familles éprouvées. Et il est possible pour le Canada de faire davantage, et j'approuve de tout cœur les suggestions qui ont été formulées il y a un instant par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), à l'effet que rien n'empêche le gouvernement de présenter, au cours de cette session, un nouveau projet de loi visant à majorer les pensions des anciens combattants, ou encore d'amender la loi afin de permettre à nos anciens combattants et à leurs familles de vivre dans une plus grande sécurité.

Je crois que tous les députés ont le devoir de prendre en considération, et ce plus qu'une fois par année, ces questions qui intéressent un très grand nombre de personnes, afin d'apporter graduellement, et le plus rapidement possible, des amendements à ces lois qui sont à l'avantage de nos anciens combattants.

Voilà pourquoi je désirais collaborer avec le gouvernement et les autres députés en participant à ce débat. Je terminerai ici mes remarques, afin de permettre l'adoption de ce projet de loi, pour que la pension majorée soit accordée le plus rapidement possible aux anciens combattants.

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je ne ferai que de brefs commentaires sur ce bill qui revêt sûrement une très grande importance. Comme tous les députés, je pense bien que personne n'hésitera à appuyer ce projet de loi qui accordera des bénéfiques supplémentaires aux anciens combattants.

Maintenant, est-il nécessaire d'ajouter qu'on n'apportera jamais trop d'importance à ce sujet, et que ces augmentations ne sont certainement pas exagérées, si l'on considère les responsabilités qu'avaient ces anciens combattants, les épouses de ceux qui sont décédés sur les champs de bataille et les enfants qui doivent aujourd'hui endurer certains sacrifices à cause de la disparition de ces soldats.

Je sais que plusieurs députés ont fait des commentaires très intéressants, en particulier le député de Bellechasse (M. Lambert), qui, je pense, méritent l'attention du ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald). Ce sont des propos semblables qui peuvent aider le ministre à mieux se situer et à apporter certaines améliorations qui sont nécessaires aujourd'hui.

J'aimerais aborder un point particulier, soit celui de la Légion canadienne. Dans ma circonscription, comme ailleurs, des groupes d'anciens combattants n'ont pas perdu

Loi sur les allocations

cette bonne habitude de se rencontrer régulièrement. Encore faut-il que ces anciens combattants possèdent des locaux et disposent aussi de certaines sommes d'argent pour se donner les services dont ils ont besoin pour se retrouver, pour se motiver. Compte tenu de leur passé et de leurs responsabilités, je crois qu'il incombe au gouvernement, donc au ministre responsable, de voir à ce que les groupes de légionnaires puissent jouir de services qui leur permettront de continuer à se retrouver, à organiser certains divertissements, et peut-être aussi de connaître des jours meilleurs.

J'aimerais demander au ministre des Affaires des anciens combattants qu'il considère la possibilité d'accorder de l'aide aux légionnaires. Ma circonscription en compte un certain nombre et, comme le disait le député de Bellechasse, j'ai toujours l'avantage et le plaisir d'être invité à les rencontrer et à participer au Jour du Souvenir. C'est là que j'ai eu l'occasion de constater combien il était important de réclamer certains avantages qu'ils ne peuvent pas obtenir aujourd'hui, ce qui leur permettrait de se retrouver et de se donner les locaux qui leur sont absolument nécessaires.

Ces anciens combattants, grâce à des cotisations provenant de l'extérieur et à leurs propres cotisations, font des efforts inouïs pour maintenir des locaux qui leur servent de lieux de rencontres. Je sais que ces gens m'ont souvent fait part de leurs difficultés, de leurs intentions, de leurs objectifs qui sont absolument justifiés.

Monsieur l'Orateur, je voulais profiter de l'occasion pour demander au ministre responsable de considérer sérieusement la possibilité de venir en aide aux groupes d'anciens combattants dans toutes les circonscriptions du Canada. Je fais ces instances très spéciales au nom des légionnaires de ma circonscription, étant donné que je les connais bien; je sais aussi qu'ils attendent depuis fort longtemps que je fasse ces instances. Ils attendent aussi que le ministre réponde par l'affirmative à cette demande que je fais en leur nom. Étant donné tous les commentaires qui ont été faits sur la loi que nous étudions, ce qui, en soi, est très bien, cela ne veut pas dire que le gouvernement devra demeurer inactif pour un certain nombre d'années. Au contraire, je pense que les changements qui se produisent annuellement nécessitent des changements à la loi pour ces personnes et, à mon avis, il est parfaitement justifié—et je crois que tous les députés partagent mon opinion—que le gouvernement se penche sur cette question et nous annonce, dans un avenir très prochain, l'octroi de subventions spéciales pour accorder les services nécessaires et certains avantages bien mérités, étant donné que les anciens combattants ont tout de même combattu pour la conservation de nos libertés.

J'espère que le ministre considérera ces quelques propos que je tiens à la dernière minute, avant l'adoption de ce projet de loi. Et encore une fois, j'approuve sans réserve ce projet de loi, et j'espère que la recommandation que je fais relativement aux avantages dont pourraient profiter les anciens combattants sera très appréciée, si l'on considère à quel point ils ont bien mérité de la patrie.

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)